



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 2 décembre 2019 à 20h04 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent M. le conseiller Francis Grégoire.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
4. **Adoption des comptes**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiment**
 - 7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
8. **Administration**
 - 8.1 Avis de motion – Règlement numéro 523-2020 relatif à la rémunération des élus
 - 8.2 Adoption du projet de règlement 523-2020 relatif à la rémunération des élus
 - 8.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 524-2020 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020
 - 8.4 Rémunération du personnel pour l'année 2020
 - 8.5 Rémunération des pompiers pour l'année 2020
 - 8.6 Surplus accumulé – Affectations
 - 8.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020
 - 8.8 Période des Fêtes – Horaire – Fermeture du bureau municipal
 - 8.9 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus-es
 - 8.10 Avis de motion – Règlement numéro 518-1-2019 visant à modifier le règlement de gestion contractuelle
 - 8.11 ADMQ – Inscription de la directrice générale à une formation
9. **Sécurité publique**
 - 9.1 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) – Renouvellement de la cotisation
 - 9.2 Service incendie – Achat divers
 - 9.3 Service incendie – Véhicule de service – Achat de pneus d'hiver
 - 9.4 Société Canadienne de la Croix-Rouge – Contribution annuelle
 - 9.5 Service incendie – Achat d'une scie mécanique – Entérinement
 - 9.6 Service Sécurité incendie – Formation Simulateur d'embrasement – Autorisation de paiement
10. **Transport**
 - 10.1 Voirie – Rang Fleury – Achat de matériel pour les travaux
 - 10.2 Avis de motion – Règlement 525-2019 relatif à l'occupation du domaine public
 - 10.3 Voirie – Achat de signalisation
 - 10.4 Voirie – Abat-poussière



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

11. Hygiène du milieu et environnement

- 11.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables, pour l'exercice financier 2020
- 11.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020
- 11.3 Comité du bassin versant de la rivière Salvail – Demande d'appui financier

12. Aménagement et urbanisme

- 12.1 Lot numéro 2 708 774 - 20 Chemin de la Grande Ligne – Les productions B.J.F. Inc. - Demande de dérogation mineure – Avis public
- 12.2 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

13. Loisirs, culture et famille

- 13.1 FADOQ – Demande de soutien financier
- 13.2 Loisirs – Demande de soutien financier
- 13.3 Maison des jeunes – Demande de soutien financier
- 13.4 Médiathèque Élise-Courville – Allocation pour l'année 2020 et autorisation de dépenser

14. Autres sujets

15. Rapport des élus – Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2019-12-320

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-321

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE – 4 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-322

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2019 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE NOVEMBRE	
<i>salaires nets</i>	22 752.58 \$
<i>comptes du mois déjà payés</i>	62 144.27 \$
<i>comptes du mois à payer</i>	84 167.33 \$
SOUS-TOTAL	169 064.18 \$

Appels des pompiers :

18-10-2019 400, rue Gagné

Système d'alarme en fonction

Saint-Bernard



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

29-10-2019	264, Bourchemin ouest	Entraide feu de séchoir	Saint-Hugues
01-11-2019	747, rang Sarasteau	Alarme incendie	Saint-Bernard
01-11-2019	1430, rue Cécile	Arbre sur fil	Saint-Jude
01-11-2019	983, rue Cusson	Abris tempo sur clôture de l'école - Fil de télécommunication brisé dans la rue	Saint-Jude
01-11-2019	5760, rue Pinard	Entraide de couverture d'appel pour Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe
01-11-2019	3525, rue Picard	Entraide de couverture d'appel pour Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe
01-11-2019	792, rang Fleury	Arbre sur fil électrique	Saint-Bernard
01-11-2019	2620, rang des 48	Arbres sur la route	Saint-Jude
10-11-2019	891, rue Ménard	Début d'incendie sur une mini-bombone de propane Séchoir à maïs en fonction - Apparence de feu bâtiment agricole	Saint-Jude
16-11-2019	2152, rang des 48		Saint-Jude
19-11-2019	253, rang Fleury	Feu bac brun (cendres chaudes)	Saint-Bernard
27-11-2019	face au 1918 rang Fleury	Feu avec permis de brûlage	Saint-Jude

Transferts de fonds

02 13000 494	adm - Cotisation	60.00 \$	
02 13000 282	adm - Assurance salaire	200.00 \$	
02 13000 310	adm - Frais de déplacement	1 175.00 \$	
02 13000 414	adm - Informatique	431.00 \$	
02 13000 454	adm - Formation et perfectionnement	450.00 \$	
02 13000 517	adm - location photocopieur	750.00 \$	
02 13000 321	adm - Frais de poste		1 750.00 \$
02 13000 670	adm - Papeterie abonnements		1 316.00 \$
02 22000 143	Incendie - Salaires conducteurs	1 600.00 \$	
02 22000 222	Incendie - RRQ	220.00 \$	
02 22000 242	Incendie - FSS	140.00 \$	
02 22000 525	Incendie - Entretien réparation véhicule	210.00 \$	
02 22000 670	Incendie - Fournitures papeterie	10.00 \$	
02 22000 649	Incendie - Équipement	90.00 \$	
02 22000 516	Incendie - Location machinerie outils		580.00 \$
02 22000 454	Incendie - Formation		124.00 \$
02 22000 494	Incendie - Cotisation		81.00 \$
02 22000 232	Incendie - Assurance emploi		150.00 \$
02 22000 522	Incendie - Entretien réparation caserne		800.00 \$
02 22000 681	Incendie - Électricité		235.00 \$
02 22000 635	Incendie - Remplissage extincteur		300.00 \$



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

02 32000 142	Voirie- surnuméraire	4 750.00 \$	
02 32000 242	Voirie - FSS	200.00 \$	
02 32000 262	Voirie- RQAP	25.00 \$	
02 32000 331	Voirie - Téléphone	90.00 \$	
02 32000 641	Voirie - Quincaillerie	325.00 \$	
02 32000 951	Voirie - Quote-part MRC ingénierie	948.00 \$	
02 32000 411	Voirie - Services professionnels		2 288.00 \$
02 32000 454	Voirie - Formation		2 606.00 \$
02 32000 522	Voirie - Entretien garage		1 444.00 \$
02 41400 222	T.E.U. - RRQ	200.00 \$	
02 41400 445	T.E.U. - Services techniques		200.00 \$
02 61000 414	Urbanisme - Informatique	248.00 \$	
02 61000 499	Urbanisme - Comité consultatif		80.00 \$
02 61000 411	Urbanisme - Services professionnels		139.00 \$
02 61000 527	Urbanisme - Entretien et rép. ameublement		29.00 \$
02 70120 423	Centre comm. - Assurances	17.00 \$	
02 70120 681	Centre comm. - Électricité		17.00 \$
02 70195 281	Coordo Loisirs - Assurance vie	50.00 \$	
02 70195 670	Coordo Loisirs - Informatique	18.00 \$	
02 70195 282	Coordo Loisirs - Assurance salaire		68.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

- 25 novembre 2019: ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUBÉEC - Jean-Bernard Émond - Faits saillants du Partenariat 2020-2024, conclu entre l'Union des municipalités du Québec et le gouvernement du Québec le 30 octobre 2019.
- 26 novembre 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Calendrier des séances pour l'année 2020.
- 26 novembre 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2019.
- 26 novembre 2019: MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES - Copie certifiée conforme du projet de règlement numéro 268-5-19 modifiant le plan d'urbanisme révisé afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle en bordure de la rue St-Germain.
- 29 novembre 2019: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 20 novembre 2019.

7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de novembre 2019 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 523-2020 RELATIF A LA REMUNERATION DES ELUS-ES

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2020.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 10 063 \$ et on y prévoit une majoration à 10 314\$ tandis que ceux des conseillers passeront de 3 355\$ à 3 438\$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire reçoit actuellement une allocation de 5 031\$ et on y prévoit une majoration à 5 157\$. Les conseillers reçoivent une allocation de dépenses de 1 677\$ qui passera à 1 719\$.

Le projet de règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

2019-12-323

8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 523-2020 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2019, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu(e)s s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral, et ce, depuis l'année d'imposition 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

CONSIDÉRANT QU'en plus de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui les occupent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération des élus et par conséquent, d'abroger et remplacer le règlement numéro 520-2019 concernant la rémunération du maire et des conseillers ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 523-2020 relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2020;

DE PUBLIER, dans le journal local, un avis comportant les principales coordonnées du projet de règlement et annonçant son adoption lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 13 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 524-2020 CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2020.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. La directrice générale présente les taux de taxation prévus au projet de règlement. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2019-12-324

8.4 RÉMUNERATION DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires du personnel rémunéré pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-325

8.5 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le conseiller Maxim Bousquet déclare son intérêt à l'égard de ce point et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question.

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires des pompiers pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANT

2019-12-326

8.6 SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de conserver une partie de leur surplus pour des dépenses futures ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier 2019, des montants provenant de surplus accumulés affectés ont été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté au réseau routier* un montant de 86 923\$;

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté à la vidange des boues* une somme de 3 500\$;

D'AJOUTER au *Surplus accumulé aux élections* un montant de 4 000\$;

D'AJOUTER les sommes non dépensées du budget du service incendie au *Surplus affecté au service de sécurité incendie*, après vérification comptable et déduction faite de la participation de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

DE RETIRER au *Surplus accumulé à la sécurité civile* un montant de 19 763\$ et ainsi fermer ce compte ;

DE RETIRER au *Surplus accumulé aux infrastructures de loisirs* un montant de 40 000\$ et ainsi fermer ce compte ;

DE RETIRER au *Surplus accumulé pour la rue Ménard* un montant de 60 996\$ et ainsi fermer ce compte ;

DE RETIRER au *Surplus accumulé pour la rue William-Houde* un montant de 3 168\$ et ainsi fermer ce compte ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-12-327

8.7 ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile **2020**, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à **20h00**:

13 janvier (2^{ème} lundi de janvier)
3 février
2 mars
6 avril
4 mai
1er juin
10 août (2^{ème} lundi d'août)
8 septembre (mardi suivant Fête du travail)
5 octobre
2 novembre
7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-328

8.8 PÉRIODE DES FÊTES – HORAIRE – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-12-180 qui établit la fermeture du bureau municipal sur une période de deux semaines pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

QUE le bureau municipal soit fermé cette année du 20 décembre 2019 à 16h00 au 3 janvier 2020 inclusivement. Le personnel du bureau municipal sera de retour le lundi 6 janvier 2020 à compter de 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.9 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Anolise Brault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

8.10 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 518-1-2019 VISANT À MODIFIER LE RÉGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller, présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 518-1-20198 visant à modifier le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jude.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée.

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de gestion contractuelle actuelle de la façon suivante :

- permettre à la municipalité d'octroyer des contrats d'approvisionnement en biens et/ou services dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 79 999 \$, taxes incluses, de gré à gré.
- permettre à la municipalité d'octroyer des contrats de services professionnels dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 49 999 \$, taxes incluses, de gré à gré.

2019-12-329

8.11 ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GENERALE A UNE FORMATION

CONSIDÉRANT la formation intitulée «*Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : trucs et astuces pour mieux s'y retrouver* » qui sera présentée par l'Association des directeur municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à cette formation au montant de 277\$ taxes en sus.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-12-330

9.1 ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) – PAIEMENT DE LA COTISATION

CONSIDÉRANT QUE lors d'une intervention, les pompiers et les sinistrés ont besoin de certains services tels que cafétéria, abris etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'APAM offre ces services au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants de l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-02-040, la municipalité de Saint-Jude a signé une entente de service renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Grégoire, directeur du service incendie par intérim, s'est dit satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE RENOUELER l'entente de service de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et de payer une cotisation annuelle d'adhésion pour les services de l'APAM qui est établie à un montant de 20.00\$ par pompier;

DE PAYER une tarification de 85.00\$ l'heure de l'appel au retour à la caserne, lorsque le Service de sécurité incendie requerra les services de l'APAM, avec un minimum payable de deux (2) heures, et ce, même si l'appel est annulé en cours de route.

D'AUTORISER le paiement de la cotisation pour l'année 2020 représentant un montant de 440.00\$.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2020 et sera attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «Service Incendie - Cotisation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-331

9.2 SERVICE INCENDIE - ACHAT DIVERS

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2019 ;

CONSIDÉRANT les différents prix reçus et les recommandations de M. Francis Grégoire, directeur incendie par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE certains articles sont en liquidation de fin d'année ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les achats suivants :

ITEM	FOURNISSEUR	QUANTITÉ	PRIX (TX EN SUS.)
Boyau de succion 6" x 10'	CSE Incendie et Sécurité inc.	1	585.00\$
Boyau de succion 4" x 10'	CSE Incendie et Sécurité inc.	2	830.00\$
Extincteur 20 lbs avec support	Sécurité Maska	1	215.18\$
Table pour poste de commandement	Medimage	1	1 570.08\$
Boyau Myti-Flo ¾" x 25' avec voleur d'eau et lance de boyau	L'Arsenal	1	142.00\$
Barre Halligan 36"	L'Arsenal	1	195.00\$
Lance 1½"	Aréo-Feu	1	556.25\$
Manteaux et pantalons de combat	Aréo-Feu	2	3 601.22\$
Diviseur 2.5" x 1.5" x 1.5"	Aréo-Feu	1	319.75\$
Gants NFPA medium	1200 / Boivin et Gauvin	2 paires	216.00\$
Gants NFPA large	1200 / Boivin et Gauvin	3 paires	324.00\$
Cagoules noires UL/NFPA 1971	1200 / Boivin et Gauvin	20	760.00\$



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

TOTAL:			9 314.48\$
---------------	--	--	-------------------

Cette dépense est attribuée aux postes 02 22000 649 «incendie – équipement et fourniture» et 02 22000 650 «incendie – vêtements et accessoires».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-332

9.3 SERVICE INCENDIE – VÉHICULE DE SERVICE – ACHAT DE PNEUS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de service du service incendie # 540 se doit d'avoir des pneus d'hiver performants pour permettre aux pompiers de se rendre aux interventions en toute sécurité ;

CONSIDÉRANT les prix budgétaires obtenus ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de 4 pneus de marque Nokian Hakkapeliitta LT3 cloutés avec 4 roues d'acier grises auprès de Garage Rémy Lapierre pour un montant de 1 501.44\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 525 «Service Incendie – véhicules incendie»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-333

9.4 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT l'article 10.1 de l'entente signée avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de ce service dans le cas d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la facture numéro C282796 au montant de 224.74\$, soit 0.17\$ par citoyen ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière annuelle de 0.17\$ per capita pour la période décembre 2019 à novembre 2020.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2020 et sera attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 «sécurité civile».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-334

9.5 SERVICE INCENDIE – ACHAT D'UNE SCIE MÉCANIQUE – ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité d'acheter une scie pour le service incendie et de bénéficier du rabais de 20% qui était appliqué pour l'achat d'une scie mécanique et d'un émondeur pour la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a autorisé cet achat ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ENTÉRINER l'achat d'une scie à chaîne au montant de 503.96\$, taxes en sus., auprès de la compagnie Laganière Mini-Moteur 2008.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 649 "équipement et fourniture – pompiers".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-335

9.6 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – FORMATION SIMULATEUR D'EMBRASEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la formation commune initiée par l'Association des pompiers de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de formation seront payés par la Municipalité et présentés au volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'Association s'est engagée à payer les autres factures ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 96 à *Formarisk, Formation en sécurité incendie, s.e.n.c.* au montant de 4 900.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 "formation et scolarité – pompiers".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-336

10. TRANSPORT

10.1 VOIRIE – RANG FLEURY – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux majeurs dans le rang Fleury ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans la programmation révisée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la complexité des travaux à effectuer a fait en sorte que les travaux ne se sont pas réalisés cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de matériaux pour les travaux présentés à la programmation constitue une dépense admissible à la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle permet à la Municipalité d'octroyer des contrats d'approvisionnement en biens et/ou services dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 49 999 \$, taxes incluses, et ce, de gré à gré.

CONSIDÉRANT QUE le maire, la directrice générale ainsi que l'inspecteur municipal ont rencontré l'entreprise Innovex le 14 novembre dernier afin de déterminer le type de matériel convenant le mieux à la structure du rang et aux travaux à venir ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'AUTORISER l'achat auprès de l'entreprise Innovex de 19 648.35 m2 de membrane géotextile tissée haute performance pour un montant de 42 793.95\$, taxes en sus ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 «Immobilisation réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au réseau routier et en considérant la subvention à recevoir en vertu du programme de remise de la taxe d'assise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 525-2019 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller, présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 525-2019 relatif à l'occupation du domaine public.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée.

Ce projet de règlement vise à prévoir les règles quant à l'occupation de son domaine public.

2019-12-337

10.3 VOIRIE – ACHAT DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du bureau du député confirmant une aide financière maximale de 11 000\$ du Programme d'aide à la voirie locale (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été demandée pour les travaux d'amélioration du Rang Barreau ainsi que l'amélioration de la signalisation routière ;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation routière est absente à certains endroits;

CONSIDÉRANT les prix reçus;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de signalisation routière auprès de la compagnie Signel Services 2019 pour un montant de 1 818.60\$, taxes et livraison en sus. ;

Cette dépense sera attribuée au poste 02 35500 641 " articles de quincaillerie circulation".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-338

10.4 VOIRIE – ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la soumission de *Multi-Routes inc.* pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2020 dans son offre du 21 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise Multi Routes selon les conditions énoncées à la soumission du 21 novembre 2019, soit environ 22 000 litres au coût de 0.339\$/litre pour le chlorure de magnésium 30% liquide épandu.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2020 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des routes».



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-12-339

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-340

11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organique pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyé par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

QUE ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières organique déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-341

11.3 COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SALVAIL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Comité du bassin versant de la rivière Salvail (CBVS) en date du 8 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir tous les efforts de protection des eaux de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE REMETTRE au CBVS une contribution financière de 1 000\$ pour l'année financière 2020.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2020 au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisirs»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-12-342

12.1 LOT NUMÉRO 2 708 774 - 20 CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – LES PRODUCTIONS B.J.F. INC. - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Les Productions B.J.F. Inc. en date du 5 novembre 2019 et présentée par M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 774 situé au 20 Chemin de la Grande-Ligne, soit :

- de réduire la profondeur de deux lots à 60 mètres. Ces lots sont situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et le règlement de lotissement # 435-2006 exige une profondeur minimale de 75 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 1er décembre 2019 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 13 janvier 2020 séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-343

12.2 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme d'une durée de deux (2) ans se termine ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Morin et monsieur Robert Bouvier désirent renouveler leur mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le mandat de madame Marie-Claude Morin et monsieur Robert Bouvier pour une autre période de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2019-12-344

13.1 FADOQ – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Club Fadoq Saint-Jude en date du 25 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE REMETTRE au Club Fadoq Saint-Jude une contribution financière de 1 000\$ pour l'année financière 2020.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2020 au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisirs»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-345

13.2 LOISIRS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Comité des Loisirs St-Jude en date du 21 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER les demandes du Comité des Loisirs St-Jude, le tout représentant une contribution financière de 3 650\$ pour l'année financière 2020.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

La directrice générale dépose la demande de soutien financier présentée par M. Normand Dufault, président, au nom de la Maison des jeunes des Quatre-Vents le 28 novembre 2019;

Les membres du conseil en prennent acte et rendront une décision à une séance ultérieure.

2019-12-346

13.4 MEDIATHEQUE ÉLISE-COURVILLE – ALLOCATION POUR L'ANNEE 2020 ET AUTORISATION DE DEPENSER

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

D'ALLOUER à la Médiathèque Élise-Courville la somme de 8 500\$ pour l'année 2020.

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser toute la somme allouée pour la Médiathèque Élise-Courville.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. AUTRES SUJETS

Aucun point.

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-12-347

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h46

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.